

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020

Présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : Mme Claudine IACOVO à M. Frédéric ARTIS.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine ARTIS

1- Désignation des délégués aux élections sénatoriales.

Elections sénatoriales : Désignation des 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2020, chaque conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, afin d'établir le tableau des électeurs sénatoriaux.

Après la mise en place du bureau électoral, le Maire a rappelé le mode de scrutin appliqué (scrutin secret à la majorité absolue à deux tours)

Election des délégués :

Frédéric ARTIS, Isabelle NEGRE, Arnaud BERNARD ont donc été proclamé élus.

Election des suppléants :

Laure GARRIBOTTO, Sébastien ROUSTAN, Catherine CADENET ont donc été proclamé élus.

2- Personnel :

Contrat saisonnier

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 06 Juillet 2020 au 14 Août 2020.

Prime exceptionnelle COVID-19

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 permet aux employeurs de l'Etat et des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19 pour assurer la continuité des services publics.

Les employeurs territoriaux peuvent verser cette prime exceptionnelle à ceux de leurs agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond fixé à 1000€.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité d'attribuer la prime exceptionnelle aux agents fonctionnaires ou contractuels, particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire liée au covid-19, 380euros/agents aux agents du service technique et agents du service administratif.

3- Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'admission en non-valeur d'une somme de 160 € sur le budget de la commune correspondant à des frais de droit de place de 2012 et 2014, location de tables bancs de 2012, et repas de cantines de 2018 et qui ne peuvent être recouverts.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'admission en non-valeur de cette somme de 160 €.

Il informe également l'admission en non-valeur d'une somme de 0.22€ sur le budget de l'eau correspondant à une facture de l'eau qui ne peut être recouvert.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'admission en non-valeur de cette somme de 0.22€.

4- Aménagement RD999-RD25 : Subvention DETR - Région.

Subvention DETR :

M. le maire rappelle la subvention en date du 20 Janvier 2020, enregistrée sous le numéro 2020-002. La sous-préfecture a accepté un montant des travaux subventionnables de 386 793 euros et un taux de subvention de 25% soit un montant de la subvention de 96 698.25euros. Il convient donc d'ajuster la délibération afin que l'arrêté d'attribution de la DETR 2020 puisse être pris par Mme le Préfet.

Subvention Région :

Monsieur le Maire rappelle la deuxième tranche (de la salle des fêtes à la piste cyclable et l'avenue de la Salse. Pour ce projet deux dossiers de demande de subvention vont être déposés à la Région :

- un premier dossier de demande de subvention de 86 395.80euros soit 25% de 345 583.20euros de travaux subventionnables,
- un deuxième dossier enfouissement des réseaux secs subventionnables à hauteur de 20%.